

Le Conseil,

Vu le rapport du 9 novembre 1999, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

Je vous sou mets le dossier concernant l'achat par la communauté urbaine de Lyon, en vue de l'élargissement du chemin de Montray à Sainte Foy lès Lyon, de deux parcelles de terrain d'une superficie totale de 385 mètres carrés appartenant aux consorts Moulin.

Aux termes du compromis qui vous est présenté, lesdites parcelles seraient acquises à titre gratuit, conformément aux dispositions de l'arrêté de lotissement n° 90-07 en date du 18 août 1997 ;

B - Propose de délibérer comme suit ;

Vu ledit compromis ;

Vu l'arrêté de lotissement n° 90-07 en date du 18 août 1997 ;

Ouï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Approuve ledit compromis.

2° - Autorise monsieur le président à le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir.

3° - Les frais liés à l'acquisition, évalués à environ 3 000 F, seront prélevés sur les crédits à inscrire au budget de la Communauté urbaine - exercice 2000 - compte 211 200 - dossier 0034.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,